



Sucession d'un oncle célibataire sans enfant

Par **Renoncule**, le **01/12/2021** à **17:22**

Je souhaite refuser l'héritage de mon oncle, mes enfants(ou plus tard petitsenfants) devront-ils prendre la place dans la succession ? ou cela s'arrete t-il? à ma generation?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **01/12/2021** à **18:02**

Bonjour

Article 754 al 1 du code civil

"On représente les prédécédés, on ne représente les renonçants que dans les successions dévolues en ligne directe ou collatérale..."

Etes vous appelée à la succession de votre oncle par représentation... C'est à dire à la place d'un de vos parents décédé avant lui. ?

Car dans ce cas, vous avez plutôt intérêt à accepter la succession, quitte à faire ensuite une donation à vos propres enfants, car lorsqu'une nièce hérite de son oncle par représentation, elle bénéficie de l'abattement de son auteur.

Evoquez ceci avec le notaire.